

Les contribuables de Montréal n'ont pas été jugés assez intelligents pour qu'on leur permit de choisir eux-mêmes leurs commissaires d'écoles ; et les commissaires eux-mêmes, nommés par l'autorité religieuse et le conseil-de-ville, n'ont pas le droit de déterminer le taux d'impôt qu'il convient d'établir. C'est la Législature de Québec qui règle la chose.

Il en résulte que les revenus sont insuffisants, de sorte que dans plusieurs quartiers les commissaires ne peuvent établir d'écoles, bien que la taxe soit prélevée sur tous les contribuables.

C'est ce qu'on appelle "un système."

Quant à la manière de partager le montant prélevé entre les Protestants et les Catholiques, les premiers ont grand tort de se plaindre. Serait-il vrai que les Protestants, actionnaires dans les compagnies à fonds social, contribuent à soutenir les écoles catholiques qu'il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. Premièrement, les compagnies à fonds social gagnent leurs dividendes avec toutes les parties de la population et il n'est que juste qu'elles rendent une partie de l'argent qu'elles font avec nos compatriotes. Deuxièmement, l'instruction du peuple est chose d'intérêt général ; et il sied mal à ceux qui favoriseraient probablement des écoles nationales supportées à même un fonds commun, de se plaindre du fait qu'ils contribuent quelque chose actuellement au maintien d'écoles pour l'élément le plus pauvre de la population.

M. Geo. W. Stephens, lors de l'entrevue avec les délégués des commissaires catholiques, a soulevé la question des obligations de St Sulpice. Les idées du RÉVEIL sur ce sujet sont bien connues. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que le Sé-

minaire se ruine en œuvres philanthropiques, surtout pour l'instruction populaire. Mais parce que les catholiques pauvres ne retirent pas tout ce qui leur revient de droit de St Sulpice, ce n'est pas une raison de leur enlever une partie du peu qu'ils ont.

Le gouvernement provincial a un autre devoir à remplir. C'est de rendre à Montréal son autonomie et d'obliger le Séminaire de St-Sulpice à rendre compte.

Mais ce n'est pas un Marchand qui aura ce courage.

MAGISTER.

## Affaires Provinciales

L'honorable M. Marchand, le grand financier qui doit faire le salut de la province de Québec, se fait attendre avec son discours du budget. Pour qui ne connaît notre premier-ministre provincial que par les portraits qu'en fait le *Soleil* il est peut-être étonnant qu'un homme de tant d'énergie, un homme si actif, ne soit pas encore prêt à nous dire comment il va rétablir l'équilibre dans les finances de cette pauvre province de Québec.

Mais pour ceux qui ont vu les estimés qui viennent d'être mis devant la chambre, il est évident que le premier-ministre-trésorier a besoin de jongler.

Le RÉVEIL démontrait il n'y a pas longtemps que la première année était la plus facile à traverser pour un trésorier, grâce aux artifices qui permettent de mettre à la charge de l'exercice précédent un grand nombre de comptes et de renvoyer à plus tard un grand nombre de réclamations. Mais cela ne dure qu'une année, et quand, durant cette année là même, il y a eu déficit, il faut craindre pour l'avenir